

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 30 janvier 2018

Convocation : le 23 janvier 2018

Affichage : le 6 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 janvier, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Véronique MESUREUR, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX, Isabelle MOURIER, et Messieurs Gilles BRULE, Philippe GOBLET, Thomas LEROUX, Christophe TAHON, Kossigan N'BOUKE (arrivé à 21h30), Francis MOURIER.

Représentée : Madame Isabelle MOURIER par Monsieur Francis MOURIER

Secrétaire de la séance : Véronique MESUREUR et Linda HOREMANS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h08.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 19 Décembre 2017 :

Le Procès-verbal est adopté à l'**unanimité des présents**.

Lecture et signature du contrat de location du logement communal :

M. le Maire présente au conseil municipal le contrat de location du logement communal entre la commune de Mailly-Raineval d'une part et M. TAHON Christophe, locataire et sa mère Mme STIEVENARD Michèle, colocataire.

Travaux sur la commune :

- **Délibération 01.2018: Aménagement des combles :**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'avec les nouvelles normes des certificats d'énergie remplaçant les TEPCV, il devient de plus en plus compliqué de constituer un dossier, ce qui était prévu à l'origine pour subventionner l'aménagement des combles de la mairie.

Le devis qui avait été proposé par l'entreprise CORROYER l'année dernière d'un montant de 33 917€ HT a été modifié et s'élève à 23 379.00€ HT soit 28 054.80€ TTC. Le financement sera le suivant :

Montant éligible de l'opération (HT) :	23 379.00 €		
Montant D.E.T.R demandée :	7 013.70 €	Soit	30%
Montant Politique Territoriale 2017-2020 demandée	7 013.70 €	Soit	30%
Montant global subventions	14 027.40 €		
Le reste financé par fonds propres :	14 027.40 €		
Dont TVA sur fournitures :	4 675.80 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** des présents le devis de l'entreprise CORROYER Il décide de demander la subvention DETR à hauteur minimale de 30% ainsi que la subvention Politique Territoriale du Département de la Somme de 30 % et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir les subventions prévues.

- Délibération 02.2018 : Devis pour le Château d'eau par SPEE

M. le Maire présente le devis de SPEE pour la pose de vannes et d'un compteur au château d'eau.

HT	3 888.04€
TVA (20%)	777.61€
TTC	4 665.65€

Le devis fera l'objet d'une subvention à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau.

Ces travaux nécessiteront la vidange du château d'eau dont la cuve sera examinée.

En fonction du budget primitif, d'autres travaux peuvent être envisagés comme la rénovation des calvaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** des présents le devis de l'entreprise SPEE. Il décide de demander la subvention de l'Agence de l'eau à hauteur de 70% et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dans sa totalité sous conditions d'obtenir les subventions prévues.

Hauts-de-France Propre :

Comme l'an passé, une matinée sera consacrée au nettoyage des rues, chemins du village. Le conseil municipal choisit la date du samedi 17 mars matin.

Planning des animations :

Suite à l'annonce de l'association de ne plus organiser de repas pour la fête du village, M. le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à une nouvelle organisation. Ne pouvant pas assurer l'apéro concert et un repas le lendemain midi, un choix s'impose.

Mme Tatiana VIALLANEIX nous fait part que le groupe « KA'PRYS » serait disponible le week-end de la fête du village pour un montant de 650€ pour 5 musiciens.

Les dates des prochaines animations sont les suivantes :

- 25 février : Repas des aînés par l'association « Loisirs et détente »
- 2 avril : Chasse aux œufs du Lundi de Pâques
- 8 mai : Commémoration Victoire 1945
- Aux alentours du 26 mai, M. le Maire propose une randonnée avec un pique-nique au marais de MAILLY-RAINEVAL
- 23 juin : Kermesse du RPI, apéritif à offrir
- 14 juillet : Cérémonie suivi du repas organisé par l'association « Loisirs et détente ». Jeux l'après-midi proposés par la commune
- Mois d'août : Mme Tatiana VIALLANEIX propose une soirée « Nuit aux étoiles»
- 9 septembre : Fête du village
- 11 novembre : Exposition sur la Grande guerre avec Philippe GOBLET et Marc MOURIER
- Novembre 2018 : Soirée Beaujolais nouveau par l'association « Loisirs et détente »

Questions diverses :

- ↳ Information LOUVRECHY : M. le maire annonce la démission de M. Didier RICARD en tant que Maire de LOUVRECHY. Celui-ci reste toutefois conseiller de la commune.
- ↳ Distribution de pains : A partir du 1^{er} février, la boulangerie DUMEIGE ne passera plus dans le village suite à la fermeture définitive de celle-ci. Un remplaçant est activement recherché !
- ↳ Stationnement bus Mme DASILVA : Mme Tatiana VIALLANEIX demande si le bus de Mme DASILVA va rester stationné rue de Sauvillers. M. le Maire répond que non. Le bus pourra être remis sur le terrain de M. Marc MOURIER quand il sera moins boueux (réponse faite par Mme DASILVA).
- ↳ Rallye découverte : Dimanche 20 mai au départ de MAILLY-RAINEVAL avec l'arrivée au PLESSIER-ROZAINVILLERS
- ↳ Projets éoliens SAUVILLERS-MONGIVAL : M. le Maire de SAUVILLERS-MONGIVAL fait savoir qu'il a eu contact avec un promoteur éolien, Terre et Lac, qui a envoyé une note

de synthèse. M. le Maire de SAUVILLERS-MONGIVAL souhaite donc rencontrer le conseil municipal de MAILLY-RAINEVAL.

M. le Maire fait allusion à son discours de la cérémonie des vœux, distribué aux habitants, dans lequel il souhaite une information et consultation de la population.

La première partie de la séance est levée à 22h00

M. le Maire, Francis MOURIER, passe la présidence à M. Philippe GOBLET, 1^{er} adjoint au Maire, pour la suite de la séance concernant le projet éolien, et se retire.

Projet éolien :

M. Philippe GOBLET demande au conseil municipal s'il souhaite recevoir un autre promoteur éolien « Terre et Lac », qui a envoyé une note synthétique la semaine précédente, note qu'il remet aux conseillers municipaux. Ce nouveau projet de 9 à 12 éoliennes s'étend le long de la RD 84, comme les précédents projets, et de la RD 83, route de Thory à Sauvillers.

M. Philippe GOBLET remet également un courrier de la société ESCOFI qui se propose de participer à une réunion publique si le conseil municipal le décidait.

M. N'BOUKE demande de préciser l'objet de la réunion de ce jour. Mme MESUREUR lui répond que le conseil municipal doit se décider sur les prochaines étapes comme réunion avec d'autres interlocuteurs, réunion publique avec la population et comment faire une consultation.

Une partie de la séance est basée sur la découverte du 4^{ème} projet éolien qui permet la possibilité de s'étendre sur le territoire de SAUVILLERS, contrairement aux autres.

M. Philippe GOBLET recentre les débats en proposant de faire une synthèse sur les différents promoteurs et si le conseil municipal reçoit d'autres promoteurs, organise un débat public,...

M. Thomas LEROUX intervient sur le fait qu'il n'est pas nécessaire de recevoir d'autres promoteurs car ils sont semblables mais il faut avancer dans la démarche.

Mme Tatiana VIALLANEIX propose de rencontrer d'autres acteurs ayant un autre regard, comme M. Christophe GRIZARD.

M. Philippe GOBLET propose également de recevoir les maires de communes ayant déjà un parc éolien afin de vérifier les retombées financières et de profiter de leurs expériences. Le conseil municipal valide cette proposition.

Après la vérification des chiffres, l'écoute d'une personne extérieure, comme M. GRIZARD, avec un avis différent, qui permettrait d'avoir un débat démocratique.

M. Gilles BRULE intervient en précisant qu'il ne faut pas choisir un promoteur ce jour mais continuer à recevoir des avis pour s'informer.

Le conseil municipal se demande comment consulter les habitants. Mme Tatiana VIALLANEIX précise qu'il y a deux possibilités : un référendum ou une consultation locale. En l'état des débats, il est demandé de se renseigner chacun pour choisir ultérieurement sur l'une ou l'autre procédure.

Mme Linda HOREMANS demande au conseil municipal s'il sera capable de faire une réunion publique sans être accompagné et de répondre aux interrogations des habitants. La réponse est nuancée car l'objet même de la réunion publique est la présentation des projets de parc éolien sur la commune. La présence des promoteurs éoliens semble indispensable à cette réunion d'après Mme Linda HOREMANS.

Aucune décision n'a été prise à ce sujet et cette discussion a été remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Une réunion publique sera organisée pour présenter à la population une synthèse sur l'opportunité des projets éoliens avant le recueil de l'avis de la population.

Il est donc décidé de recevoir M. GRIZARD et des maires voisins lors d'une prochaine réunion du conseil municipal proposée le Vendredi 16 février ou le Vendredi 2 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Fait à Mailly-Raineval,
le 2 février 2018